

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le lundi quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Alain TOURNE.

Date d'envoi de la convocation : 04 novembre 2011

PRESENTS (votants) : Loïc LE CLECH', Sabine DUPOUX, Jean LACROIX, Jean-Louis RAVERA, Gaëtan LONGO, Nadine DAX, Jean-Claude DAROLLES, Gaël JALABER, Alain TOURNE, Gérard FABRICE, Gérard DUFRECHOU, Hervé BLIN, Bertrand LAHILLE, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine DUCARROUGE, Patrick DUBOSC, Gérard PAUL, Claude RIPAILLE, Gérard ARAM, José SAINT-SUPERY, Bertrand BESSE, Roger HEINIGER, Yves DRUILHET, Henri D'ALBIS, Alain LOBRY.

SUPPLEANTS PRESENTS (non votants) : Josette LECHES,

TITLAIRES ABSENTS remplacés par un suppléant : Séverine FAURE, Philippe CAPDEVILLE, Christine CLAIR, Michel TOURON.

TITULAIRES ABSENTS : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Michèle LANNES, Stéphane DURVILLE, Jean-Luc DUPOUX, Esther FAGES, Jacques LAFFONT, Sophia PETIT, Muriel ABADIE, Thierry NAVECH.

ABSENTS ayant donné procuration : NEANT

A été nommé secrétaire : Francis IDRAC

## ORDRE DU JOUR :

1. **MARCHE ACCESSIBILITE : CHOIX DU PRESTATAIRE**
2. **B.A. DU ROULAGE : ASSUJETISSEMENT A LA TVA**
3. **VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE – 2EME TRANCHE (50000€) ET 3EME TRANCHE (50000€) - A LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN**
4. **CREATION D'UN GIE ENTRE LA SPL MIDI PYRENEES CONSTRUCTION ET LA SEM COGEMIP**
5. **QUESTIONS DIVERSES**

M TOURNE accueille les membres du conseil communautaire et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires. Il demande aux membres présents d'approuver le compte-rendu du dernier conseil.

***Le compte-rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité.***

## Ordre du jour :

### **MARCHE ACCESSIBILITE: CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée le 09/09/2011 pour « l'Elaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et de diagnostics des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ».

9 candidats ont répondu dans les délais.

Suite à l'analyse des offres réalisée dans le cadre de la mission d'assistance confiée à la DDT du Gers (délibération du 27/01/2011) et au vu de la proposition de la Commission MAPA, réunie le 18 octobre 2011, le conseil communautaire a délibéré le 20/10/2011 pour classer les offres comme suit :

- 1 – Bureau VERITAS
- 2 - Groupement A2C / A2CH
- 3 – SOCOTEC
- 4 – APAVE SUDEUROPE
- 5 – QUALICONSULT SERVICES
- 6 - ACCESMETRIE
- 7 – GINGER PARERA
- 8 - QUERCY INGENIERIE
- 9 - PYRAMIDE CONSEILS

Il a également autorisé Monsieur le Président à engager la négociation avec les 3 premiers candidats de ce classement, en collaboration avec la DDT du Gers, comme prévu dans l'article 4 du règlement de la consultation.

Cette négociation a eu lieu sous la forme d'une rencontre avec les 3 candidats concernés (VERITAS, A2C/A2CH, SOCOTEC), le 4 novembre dernier.

Le Président présente le compte-rendu de cette négociation et les propositions écrites transmises par la suite par les 3 candidats.

Il présente également la proposition de la commission MAPA qui s'est réuni ce jour à 17 heures et propose d'attribuer le marché au Bureau VERITAS pour un montant de 23 000 HT  
Roger Heiniger demande si le prestataire travaillera bien sur le périmètre qui a été arrêté par les communes.

Le Président précise que le prestataire n'interviendra que sur les 13 périmètres validés par les communes et la Communauté. Il rajoute qu'il sera nécessaire d'intégrer la commune de Fontenilles dans le travail du prestataire.

Gaël JALABER demande si dans l'offre les prix des travaux supplémentaire sont précisés.

Le président répond par la négative.

Gérard Paul se félicite de l'avancée de ce dossier car tous les nouveaux travaux et aménagements devront respecter les préconisations du diagnostic.

Nadine DAX regrette que la collectivité n'ait pas engagé plus tôt ce travail, car il va être compliqué de respecter les délais de mise aux normes des bâtiments recevant du public.

Le Président comprend cette impatience mais rappelle que les travaux et aménagements devront être réalisés par les communes.

Le Conseil à l'unanimité approuve de retenir l'offre de Veritas pour un montant de 23 000 €HT

## **BUDGET ANNEXE DU ROULAGE : ASSUJETISSEMENT A LA TVA**

Monsieur Fabrice informe le Conseil que tout budget lotissement doit réglementairement être assujetti à la TVA.

C'est pourquoi il propose que ce budget annexe soit assujetti à la TVA.

Le Conseil à l'unanimité approuve que le budget annexe du Roulage soit assujetti à la TVA.

## **VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE LA PISCINE – 2EME TRANCHE (50000€) ET 3EME TRANCHE (50000€) - A LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN**

La communauté de communes a décidé, lors de l'adoption de son budget primitif 2011, d'inscrire le versement d'un fonds de concours de 100 000 € destiné à la rénovation de la piscine territoriale. Par délibération du 14/09/2011, le conseil municipal de L'Isle Jourdain sollicite auprès de la CCGT :

- un fonds de concours de 50 000 € pour la tranche 2 dont le montant total de travaux est de 981 095, 40 euros hors taxes ;

ET

- un fonds de concours de 50 000 € pour la tranche 3 dont le montant total de travaux est de 881 993, 43 euros hors taxes ;

Chaque participation ne pourra être versée qu'après achèvement des travaux de chaque tranche et sur présentation des pièces justificatives de la dépense.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour attribuer ces deux fonds de concours à la Mairie de L'Isle Jourdain pour les travaux de rénovation de la piscine.

Le Conseil décide à l'unanimité de verser 2 fonds de concours de 50 000 € chacun à la Mairie de L'Isle Jourdain pour les travaux de rénovation de la piscine.

## **CREATION D'UN GIE ENTRE LA SPL MIDI PYRENEES CONSTRUCTION ET LA SEM COGEMIP**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la SPL MIDI-PYRENEES CONSTRUCTION dont la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine détient une part du capital et la SEM COGEMIP projette de créer ensemble un Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Le Président expose les enjeux et les principales caractéristiques de ce projet.

Le groupement d'intérêt économique est une structure jouissant d'un régime juridique d'une grande souplesse destinée à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou à accroître leurs résultats.

Dans le prolongement de l'activité de ses deux membres, le GIE permettra de rationaliser le fonctionnement entre les deux structures apparentées par la mise en commun de moyens.

Les objectifs sont de mettre en place une gestion des ressources humaines, comptables, informatiques, administratives harmonisées, d'organiser la mutualisation des moyens de fonctionnement (locaux, matériels) et enfin d'optimiser les savoir-faire.

Il sera constitué sans capital, ses ressources étant apportées par les membres en fonction des prestations qui leur seront fournies.

Le Président rappelle que les deux structures COGEMIP et la SPL MIDI-PYRENEES CONSTRUCTION sont placées sous la même direction générale.

Le Conseil d'administration du futur GIE sera composé d'un seul administrateur, dit administrateur unique.

Le Président précise que la constitution d'un groupement d'intérêt économique entre une SEM et une SPL est un outil couramment utilisé par les Entreprises Publiques Locales pour optimiser leur performance.

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine doit préalablement à la constitution de ce GIE donner son accord exprès.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création du GIE entre la SPL et la COGEMIP.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. TOURNE, comme il s'y était engagé lors du dernier conseil, informe qu'il a signé une lettre de commande et l'a transmis à l'ADASEA du Gers pour réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'appel à projets « Acquisition zones humides »

Le Président précise que cela a été fait après avoir sollicité le bureau d'études ASCONIT CONSULTANTS qui n'a pas répondu.

- M. LONGO informe les conseillers que la commission sport et culture se réunit le 17 novembre à 18h30 dans les locaux de la CCGT.

Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres questions diverses, M. le Président fixe la date du prochain conseil communautaire au lundi 12 décembre 2011, à 20H30, dans la salle des fêtes de Castillon-Saves.

**Le secrétaire de séance**

**Le Président**

*Signé*

*Signé*

**Francis IDRAC**

**Alain TOURNE**